



11194\*06

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUESFormulaire obligatoire  
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13 MAI 2024

N° 3233-SD

(01-2020)

@internet-DGFIP

230419 - CEMP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 20247286  
Déposée le : 30 AVR, 2024  
Références du dossier : 7909

## Demande de renseignements pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 sur publication du commandement de payer valant saisie

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de  
publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels  
les renseignements sont demandés.(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des  
demandes de renseignements hypothécaires et d'information  
sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

MURET

### IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité<sup>1</sup> : A. allées Paul Feuga  
Adresse : 31000 Toulouse  
Tél : 05 61 52 36 83  
Fax : 05 62 26 90 38  
ARCANTHE  
AVOCATS ASSOCIÉS RCS Toulouse 481 765 774Courriel<sup>2</sup> : a.santiben@arcanthe.fr

Téléphone : 05.61.52.36.83

À TOULOUSE , le 29 / 04 / 2024

Signature (obligatoire) :

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).  
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).  
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	ROQUES (31), 18bis Route de Villeneuve	S°AT n°240		
2	ROQUES (31), 18bis Route de Villeneuve, lieudit La Pointe	S°AT n°245		
3				
4				
5				

### PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

#### CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1956<sup>1</sup> à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

#### CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

- le point d'arrivée, au plus tard le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

**Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ?  (si oui, cochez la case)**<sup>1</sup> Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). <sup>2</sup> L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.<sup>3</sup> Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. <sup>4</sup> Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

**COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)**

	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
<b>Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles</b>		x 12 € =	€
<b>Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles</b>		12 €	12 €
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € = +	€
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € = +	€
<b>Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :</b>			+ 2 €
		<b>TOTAL =</b>	<b>14 €</b>

**MODE DE PAIEMENT**

- Carte bancaire   
  Virement   
  Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public  
 Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)   
  Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles  
 défaut ou insuffisance de provision  
 demande non signée et/ou non datée  
 autre : .....

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

*Le comptable des finances publiques,  
Chef du service de publicité foncière*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

**MURET**

**Demande de renseignements n° 3104P31 2024F286  
déposée le 30/04/2024, par la Société ARCANTHE**

**Complémentaire de la demande initiale n° 2024H1237 portant sur les mêmes immeubles.**

**Réf. dossier : CDT VALAN**

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

[ x ] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 20/04/2024 au 30/04/2024 (date de dépôt de la demande)

[ x ] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A MURET, le 02/05/2024

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

# CERTIFICAT DE DEPOT DU 20/04/2024 AU 30/04/2024

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
30/04/2024 D06216	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI LOPEZ LOUIS PHILIPPE TOULOUSE	12/03/2024	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI- PYRENEES	3104P31 S00013

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
MURET**

**159, AVENUE JACQUES DOUZANS**

**31604 MURET CEDEX**

**Téléphone : 0562231260**

**Mél. : [spl.muret@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spl.muret@dgfip.finances.gouv.fr)**



**FINANCES PUBLIQUES**

**Société ARCANTHE  
4 ALLEE PAUL FEUGA  
AVOCATS  
31000 TOULOUSE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 02/05/2024

3104P31 2024F286

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 23/02/2024 au 30/04/2024

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 3104P31 2024H1237

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
458	ROQUES	AT 240		
		AT 245		